

Image not found or type unknown



Vous avez un refus de la CAF

Par **juiced**, le **17/03/2010** à **16:31**

Bonjour,

Vous avez une demande à la CAF et ils vous ont donné un avis négatif au motif que vos enfants ne sont pas venus par la procédure de regroupement familial et qu'on vous demande un certificat OFII.

Qu'on vous donne pas la rétroactivité des droits, alors vous pouvez nous contacter par mail on vous expliquera la procédure :

a.droits.e@orange.fr

Cordialement